

CHAPITRE IV

Les concours publics à l'agriculture en 2012 ⁽¹⁾

Les concours publics à l'agriculture en 2012	87
Méthodologie des concours publics à l'agriculture	104

(1) Ce rapport a été préparé et présenté par Stéphanie MOURIAUX, chef du bureau de l'information financière et de la performance, au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

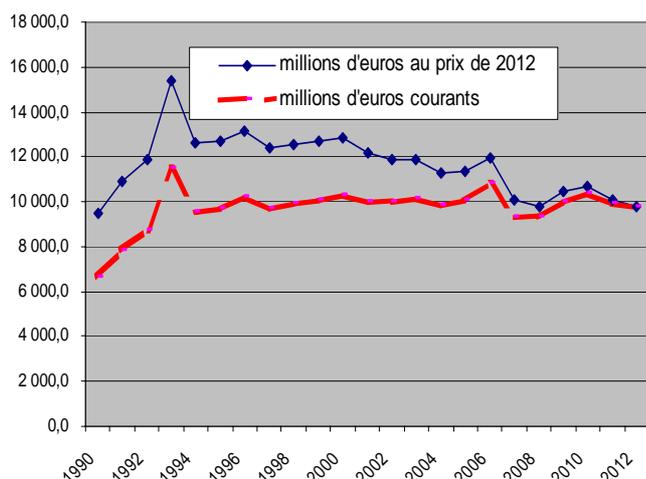
Les concours publics à l'agriculture en 2012

En 2012, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale et hors pêche) atteindraient 15,7 milliards d'euros, dont 61 % financés par l'Union européenne. Ils diminueraient de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Les aides nationales seraient marquées par une quasi-stabilité (+1 %) alors que les aides européennes enregistreraient un léger recul de 2,5 %. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, baisseraient de 2,1 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. En 2012, les dépenses de développement rural reculeraient de 6,1 % après la hausse intervenue en 2011.

1- Agriculture et territoires ruraux : des soutiens publics en légère diminution

1.1 - Léger recul des aides aux marchés et revenus agricoles

Graphique 1 : Evolution des aides de marché et revenus agricoles



Source : Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2012. MAAF/SAFSL / SDABC, 2012.

Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

En 2012, les aides de marchés et les aides au revenu agricole (1^{er} Pilier) baissent de 146,6 millions* par rapport à 2011. Les aides européennes baissent de 2,3 % à 8,5 milliards alors que les aides nationales, d'un montant de 1,2 milliard, augmentent de 4,5 % par rapport à celles de 2011.

* L'unité monétaire retenue est l'euro. Dans la suite du document, millions s'entend comme millions d'euros et milliards comme milliards d'euros

L'année 2012 est caractérisée par les faits suivants :

- Le maintien des mesures d'allègement de charges à un niveau proche de celui de 2011

En 2012, les mesures nationales d'exonération de charges sociales s'élèvent à 476 millions (ce montant prévisionnel sera actualisé en fin d'année avec la prise en compte des données du dernier trimestre). Elles concernent l'emploi dans le secteur agricole, et notamment, la mesure relative aux taux réduits pour l'emploi de travailleurs occasionnels. L'Etat compense auprès des organismes de sécurité sociale les moindres recettes perçues du fait de l'exonération des charges sociales.

- La poursuite du découplage conduisant à une baisse des aides liées aux produits

En 2012, toutes les aides européennes encore couplées à la surface (hors DOM) ont basculé dans le régime découplé.

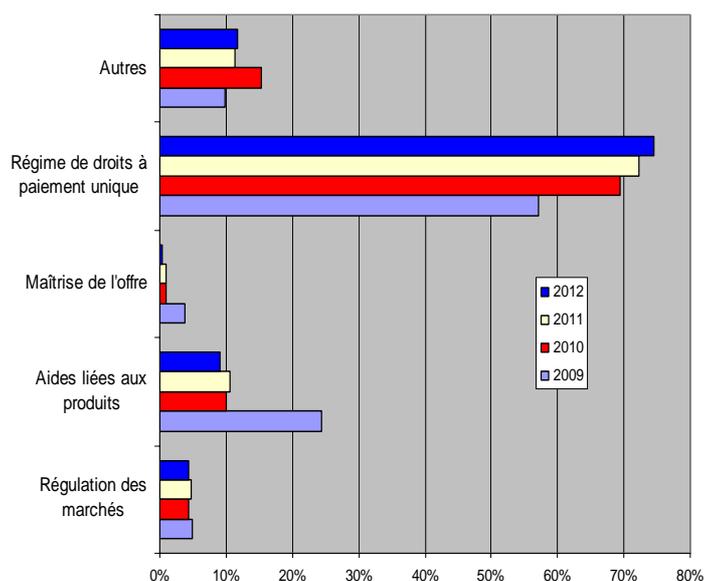
- La légère hausse du régime de paiement unique et des soutiens au titre de l'article 68

Alors que les aides à la production diminuent en 2012, le régime de paiement unique augmente de 1,7 % par rapport à l'année 2011 du fait de la poursuite du découplage. Sa part dans le total des aides aux marchés et revenus agricoles croît donc à nouveau.

- La baisse des paiements des aides du 2^{ème} pilier après une hausse en 2011

Sur le plan des versements des aides du 2^{ème} pilier, l'année 2012 apparaît comme un retour à la normale après une année 2011 atypique avec des reports importants des paiements de l'année 2010.

Graphique 2 : Répartition et évolution des aides de marché et revenus agricoles

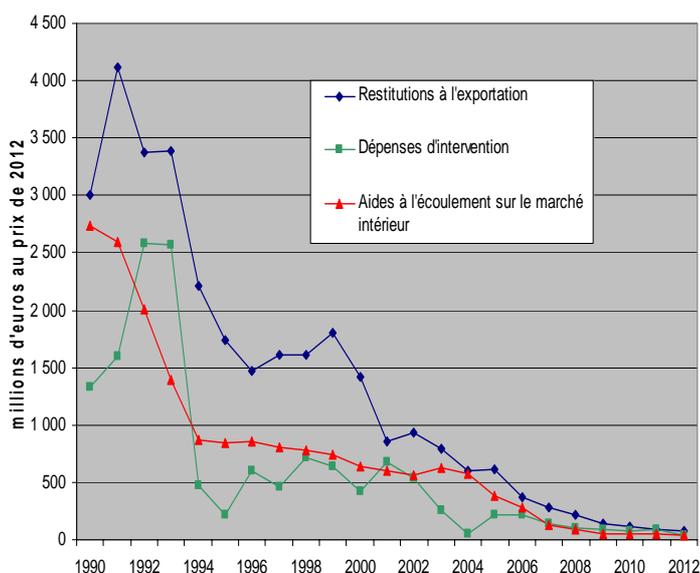


Source : Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2012. MAAF /SAFSL / SDABC, 2012.

Note : "Autres" correspond aux aides d'organisation et modernisation des filières, de promotion et qualité des produits, d'aide alimentaire, de gestion des aléas de production et allègement des charges.

1.1.1- Baisse des aides de gestion de marché

Graphique 3 : Evolution des restitutions à l'exportation, dépenses d'intervention et d'aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source: Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2012. MAAF /SAFSL / SDABC, 2012.

En 2012, les aides de gestion de marchés marquent un recul de 12,1 %, pour atteindre 418,3 millions.

Cette baisse s'inscrit dans une tendance observée depuis plusieurs années. Seule l'année 2011 avait vu les dépenses de gestion de marché progresser essentiellement du fait de dépenses d'intervention plus importantes suite à la conjoncture mitigée de l'année 2010. Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur comme les restitutions à l'exportation et les dépenses d'intervention se replient en 2012.

- Des restitutions en baisse pour certains produits

Les restitutions (82 millions) diminuent de 7,2 % en 2012. Concernant les produits, les restitutions aux volailles, qui représentent 78 millions, sont relativement stables. La baisse des restitutions s'explique essentiellement par la fin des paiements pour les restitutions sur les produits laitiers en 2012 alors qu'en 2011, les derniers versements (2,5 millions) avaient eu lieu au titre du dispositif clôturé en novembre 2009. Le versement des restitutions sur la viande bovine qui s'élevait encore à 5 millions en 2011 passe à 3,3 millions en 2012, du fait de la baisse progressive des restitutions puis de leur arrêt en septembre 2012.

- Des dépenses d'intervention exceptionnellement basses

Les dépenses d'intervention communautaires (32,9 millions) affichent une baisse de 61 %, du fait du déstockage de la plupart des produits encore stockés en 2011 constitués essentiellement de l'orge et des produits laitiers qui ont permis d'alimenter l'aide aux plus démunis.

Les interventions concernant le secteur vitivinicole (36,7 millions) diminuent de 3 %. Elles concernent exclusivement les aides à la distillation des sous-produits.

- Des aides à l'écoulement sur le marché intérieur en diminution

Les aides européennes à l'écoulement sur le marché intérieur se replient de 27 %. Les aides à la production de fourrages séchés diminuent de 44% du fait de l'arrêt de ces soutiens au 1^{er} avril 2012 dans un contexte de mise en place d'un soutien spécifique aux fourrages déshydratés dans le cadre de l'article 68.

Les aides à la transformation de chanvre et lin textile marquent une baisse de 15 % en raison de la baisse des taux unitaires de 200 à 160 €/tonne. La plupart des autres aides n'a pas fait l'objet de paiements en 2012, à l'exception de l'aide du Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI) pour la transformation du sucre de canne qui se maintient à 5,7 millions.

- Les autres soutiens aux marchés en hausse

Les autres soutiens pour la gestion des marchés augmentent de 4,6 %.

Hors apurement et taxes, les aides européennes sont de 214,5 millions (niveau équivalent à celui de 2011) dont 45 % sont alloués au fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes, lequel est relativement stable.

Dans le cadre d'un programme opérationnel pluriannuel, les organisations de producteurs peuvent voir 50% des mesures financées par le fonds européen agricole de garantie (FEAGA). Ces mesures doivent permettre de développer la filière (actions d'amélioration de la qualité, de promotion...).

Les aides indirectes au titre du POSEI représentent 114,5 millions soit une quasi-stabilité (113 millions en 2011). La moitié des ces aides sont constituées par celles à l'industrie sucrière (59,5 millions). Le Régime spécifique d'approvisionnement, qui compense les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement, subit une baisse modérée (-4 %) pour atteindre 19,9 millions.

Hors apurement et taxes affectées (pénalités laitières), les aides nationales (84,5 millions) chutent de 11 % du fait essentiellement du transfert des aides de sélection génétique animale (pour 10,4 millions) vers un financement par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CAS DAR). Le CAS-DAR est alimenté par la **taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles** et donc le financement par les CAS DAR n'est pas intégré comme un concours public à l'agriculture.

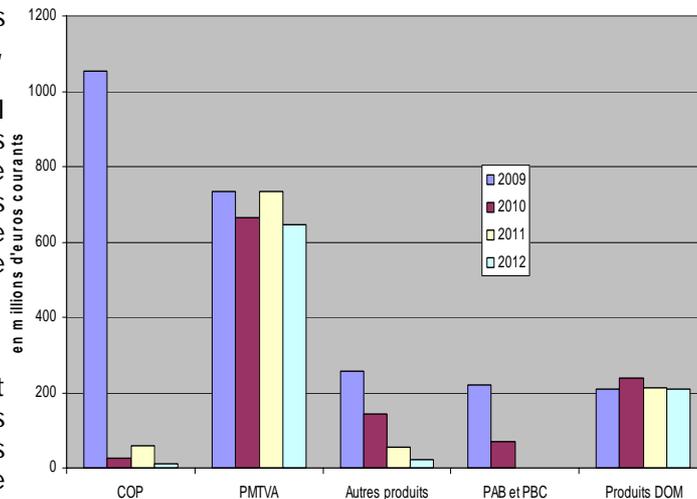
L'aide forfaitaire d'adaptation des sociétés sucrières à la réforme de l'OCM et l'aide à l'écoulement du sucre des DOM pour la Réunion et la Guadeloupe s'élèvent à 31,9 millions (+13 % par rapport à 2011). Elles s'inscrivent dans la réglementation communautaire qui autorise la France à accorder au secteur sucrier des régions ultrapériphériques françaises une aide allant jusqu'à 90 millions par an.

L'aide versée en complément du POSEI dans les DOM pour la structuration de la filière élevage, afin que les producteurs s'organisent en coopérative et en association, est multipliée par deux pour atteindre 13,2 millions. Cette hausse s'inscrit dans la montée en puissance des crédits décidés par le Conseil interministériel pour l'Outre-mer (CIOM).

A l'inverse, les contrats de projet pour les aides animales diminuent de 26 % (-6,3 millions) du fait du décalage des paiements.

1.1.2 - Recul des aides liées aux produits avec la poursuite de la mise en œuvre du découplage

Graphique 4 : Evolution des aides liées aux produits



Source: *Concours publics à l'agriculture prévisionnels 2012. MAAF /SAFSL/SDABC, 2012.*

Après une interruption en 2011, la baisse amorcée des aides aux produits amorcée depuis plusieurs années se poursuit (-16 %).

Cette baisse correspond au découplage des aides européennes alors que les soutiens nationaux progressent de +2,3 %.

En 2012, toutes les aides couplées à la surface au sens strict de la réglementation communautaire ont été découplées à l'exception de la seule aide transitoire aux fruits destinés à la transformation.

Ainsi, les dernières aides encore couplées en 2011 qui concernent notamment le riz, les fourrages séchés, la fécule de pommes de terre, les protéagineux, le lin et le chanvre, les semences, les fruits à coque et les légumes destinés à la transformation basculent en 2012 dans le régime découplé.

Les aides liées aux produits s'élèvent à 889,6 millions en 2012 et concernent :

- la Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA), financement européen et la prime nationale supplémentaire à la vache allaitante, pour un montant total de 646 millions,

- des aides diverses dont une aide pour l'utilisation des moûts versée dans le cadre de l'OCM vitivinicole (15,2 millions), le paiement compensateur fécule de pomme de terre (9,2 millions), reliquat de la précédente campagne, et un soutien à l'apiculture pour 2,5 millions,

- les mesures non découplées dans les DOM pour 210,9 millions (contre 212,3 millions en 2011), dont 129 millions d'aide compensatrice à la banane, 10 millions d'aide au transport de canne à sucre, 34

millions d'aide aux planteurs de canne à sucre à la Réunion, 22 millions d'aides à la balance et au soutien des exploitations sucrières de Guadeloupe, 12,3 millions au titre des aides animales encore couplées (PMTVA...) et, au titre d'un nouveau dispositif d'aide animale en complément du POSEI, 3,4 millions.

Ce dernier dispositif a été mis en place sur crédits nationaux pour permettre d'éviter l'application de stabilisateur financier et de maintenir le montant unitaire de l'aide européenne versée dans le cadre du POSEI au développement et au maintien du cheptel allaitant dans les DOM. En effet, alors que les crédits communautaires dédiés à ce dispositif diminuent, la demande augmente en 2012.

Le dispositif de soutien au riz en Guyane toujours en vigueur en 2012 n'a pas fait l'objet de versement en 2012 faute de demande. Face à cette situation, il est prévu d'augmenter la fongibilité entre les enveloppes du POSEI pour permettre des redéploiements au-delà de 20 % de leur montant.

Les versements au titre de la PMTVA baissent de 12 % en 2012 par rapport à ceux de l'année 2011 qui étaient exceptionnellement élevés du fait du nouveau taux d'avance européen. L'enveloppe de cette mesure reste au même niveau qu'en 2011.

Par ailleurs, le taux de modulation des aides directes à la production augmente d'1 % pour s'élever à 10 % qui s'appliquent au-delà des 5 000 premiers euros.

Les aides dans les DOM

Les versements des aides du 1^{er} pilier dans les DOM en 2012 s'élèvent à 389,5 millions et ceux du 2^{ème} pilier à 65,2 millions.

Le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et l'Insularité (POSEI), volet communautaire des aides aux DOM pour le 1^{er} pilier, a donné lieu à 122,6 millions de paiement d'aides indirectes. Les versements d'aides directes au titre du POSEI représentent, pour leur part, 151,4 millions.

Les aides nationales (hors 2^{ème} pilier) sont constituées de 62 millions d'aides directes et de 53,3 millions d'aides indirectes. Au sein de ces enveloppes de paiement, les aides CIOM décidées lors du Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 destinées à financer des dispositifs favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'Outre-mer représentent 21,5 millions.

Les paiements au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) s'élèvent à 57 millions dans les DOM en 2012.

1.1.3 - Forte baisse des aides de maîtrise de l'offre

Les aides de maîtrise de l'offre diminuent de 67 % pour atteindre 32,7 millions en 2012.

Concernant le fonds de restructuration du sucre, les derniers paiements au titre de la diversification atteignent 12,9 millions (-56 % par rapport à 2011), ce qui porte à 59,4 millions le montant de ces soutiens payés sur crédits FEAGA entre 2009 et 2012.

Les aides communautaires pour procéder à l'arrachage des surfaces en vignes dans le cadre de la nouvelle OCM vitivinicole qui s'élevaient à 35,1 millions en 2011 disparaissent en 2012 puisque la mesure est désormais close. Cette baisse s'inscrit dans la dynamique du dispositif d'arrachage ouvert au niveau européen, qui prévoyait des dotations en diminution sur trois ans.

L'aide à la cessation d'activité laitière (ACAL) baisse de 42 % à 19,7 millions. Ce dispositif était alimenté jusqu'en 2012 par la taxe sur les transferts sans terre de quotas, une dotation dans le cadre des plans stratégiques aux filières et la taxe fiscale affectée sur les dépassements de quota individuel de production. Il a été décidé en 2012 de mettre fin à cette dernière.

La diminution du montant de l'ACAL en 2012 s'explique par la diminution du barème de l'indemnité et du nombre de demandes. Ce dispositif s'achèvera avec celui des quotas dans deux campagnes.

Dans le cadre des plans stratégiques de développement des filières, après la restructuration de la production, le dispositif cible celle de l'industrie laitière avec un appel à projet lancé d'ici la fin 2012.

1.1.4 - Légère hausse du régime de paiement unique et des aides de l'article 68

Par rapport à celle de 2011, l'année 2012 voit une augmentation modérée des paiements qui totalisent, droits à paiement unique et aides de l'article 68 1) b) du règlement (CE) n° 73/2009 confondus, 7,3 milliards. Cette augmentation, malgré l'augmentation d'1% de la modulation des aides, tient à la poursuite du découplage.

Les montants issus des nouveaux découplages mis en œuvre en 2012 (aide à la production de semences, aide à la production destinée aux cultivateurs de pommes de terre féculières, prime à la féculé de pomme de terre, aide à la transformation de fourrages séchés, paiement à la surface pour les fruits à coque, aide à la transformation de lin et

chanvre destiné à la production de fibres, prime aux protéagineux, aide spécifique au riz, l'aide à la tomate destinée à la transformation) ont été incorporés dans les portefeuilles de droits à paiement unique (DPU) en 2012.

Les soutiens spécifiques au titre de l'article 68 connaissent une augmentation de 33 % au niveau des versements pour atteindre 374 millions.

Un nouveau soutien accordé au titre de l'article 68 ayant donné lieu à des premiers paiements en 2012 concerne l'aide à la qualité du tabac qui vise à encourager la production de tabac de qualité destinée à la transformation. Cette production nécessite des efforts d'adaptation et d'amélioration comme des aménagements spécifiques de techniques culturales impliquant des coûts de production plus élevés et des investissements en matériel.

Pour la campagne 2012, les paiements en faveur de ce soutien spécifique s'élèvent à 4 millions.

Certains soutiens spécifiques accordés au titre de l'article 68 ont été modifiés en 2012 :

- L'aide supplémentaire aux protéagineux dotée d'un volet « nouvelles légumineuses fourragères » aidé depuis 2010 qui a été remplacé par un volet « légumineuses fourragères destinées à la déshydratation ». En effet, les légumineuses fourragères destinées à la déshydratation présentent des avantages environnementaux importants : elles ne nécessitent pas d'apport d'azote et présentent un effet positif sur les cultures assolées suivantes en limitant les apports d'intrants et, par conséquent, les interventions culturales. Pour la campagne 2012, les bénéficiaires de ce soutien ont reçu 41 millions. Cette mesure se distingue de la prime aux protéagineux accordée dans le cadre des régimes d'aide communautaires qui est totalement découplée à partir de 2012.

Le soutien spécifique à l'agriculture biologique qui s'élargit aux landes, estives et parcours. Les paiements au titre du maintien en agriculture biologique s'élèvent à 33 millions (+27 % par rapport à 2011) et ceux dédiés à la conversion à 66 millions qui intègrent les paiements au titre de la campagne 2011.

Certains dispositifs déjà existants en 2011 sont maintenus à l'identique en 2012 comme les soutiens spécifiques au lait de montagne, aux veaux sous la mère, au blé dur, aux ovins et aux caprins et à l'assurance récolte. Les crédits payés au titre de ce dernier soutien spécifique sont en hausse de 34 % et atteignent 53,5 millions.

Enfin, le taux de modulation sur les DPU passe à 10 %.

1.1.5 - Maintien à leur haut niveau des aides d'organisation et modernisation des filières dû principalement à l'OCM vitivinicole

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières marquent une inflexion modérée (-1,8 %) pour atteindre 208 millions en 2012.

Une part importante de ces soutiens est constituée par les crédits européens versés dans le cadre du programme national d'aides quinquennal, volet majeur de l'OCM vitivinicole. Outre des aides à la promotion, à la distillation des sous-produits et à l'utilisation des moûts (référéncées respectivement dans les catégories aides à la promotion, à la régulation des marchés et aux produits), le programme national d'aides quinquennal comprend un appui à l'investissement et à la restructuration des vignobles relevant des aides à l'organisation et à la modernisation des filières. Ces dernières aides du programme national quinquennal représentent 165,5 millions de paiement en 2012, soit une baisse de 9,5 % par rapport à 2010 du fait de l'évolution des aides pour la restructuration et la reconversion du vignoble (-16,4 %). La mesure investissement a été fermée en avril 2011 aux nouveaux engagements et les paiements (61 millions en 2012) devraient s'amenuiser progressivement à partir de 2013.

Les aides nationales (42,5 millions) augmentent de 48 % (+ 14 millions). Cette hausse s'explique par un « effet de rattrapage » pour un montant de 10,6 millions, le paiement de certaines aides directes en faveur de la modernisation de la production de fruits et légumes prévu en 2011 ayant été reporté en 2012 afin de se conformer à un arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 2011 nécessitant de revoir les modalités d'action. Par ailleurs, les paiements d'aides à la filière céréales sont multipliés par deux en 2012 (+2,1 millions) en partie du fait du report de certaines aides à la promotion et à la communication en 2012.

Les paiements au titre des plans stratégiques de développement des filières interviennent en 2012 pour la mise aux normes des bâtiment d'élevage.

1.1.6 - Augmentation des aides en faveur des actions de promotion et de qualité des produits portée par les soutiens européens

Les aides pour des actions de promotion et de qualité des produits (113,2 millions) enregistrent une hausse de 6,6 %.

Les aides européennes (en augmentation de 83 %) sont à l'origine de cette évolution alors que les aides nationales sont en repli (-20 %).

Les aides à la promotion sur les marchés des pays tiers de l'OCM viticulture sont multipliées par 2,6 pour atteindre 39,8 millions. Cette progression apparente résulte d'une part du rattrapage du retard pris sur cette mesure et, d'autre part, de l'arrivée à échéance de la présentation de dossiers de soldes à l'issue des programmes pluriannuels.

Les mesures européennes de promotion à l'intérieur de l'Union européenne atteignent 6,8 millions en 2012, soit 20 % de moins que leur montant de 2011.

Les dépenses nationales dédiées à la promotion décroissent de 15,6 millions (-19,7 %). Les mesures enregistrant les plus forts reculs concernent :

- la promotion des fruits et légumes et horticoles (-4 millions, soit -58 %),
- la promotion et à la communication sur le marché intérieur (-3,8 millions, soit -48 %),
- la subvention pour charge de service public de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (-2,1 millions) en apparence après une augmentation en 2011 du fait d'une subvention exceptionnelle de 2 millions,
- les financements des actions internationales par le biais de SOPEXA, de l'Association de développement des échanges internationaux de produits et techniques agricoles (ADEPTA) ou d'autres organismes (-2,5 millions).

Par ailleurs, la promotion du vin et cidre notamment à travers le fonds national viticole, créé en 2011, totalise 5,7 millions (-5 %).

Dans le cadre des plans stratégiques de développement des filières, la promotion à l'international du lait de chèvre a fait l'objet d'un versement de 800 000 €.

Les aides nationales à la promotion et à la communication sur le marché européen connaissent une baisse de 39 % (-3,4 millions) au détriment de la promotion des filières animales.

1.1.7- Stabilité de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (102 millions) est au même niveau que celle de 2011. Les aides européennes diminuent de 2,6 % pour atteindre 85,5 millions en 2012. Les programmes européens en faveur des personnes les plus démunies sont stables à 73,6 millions.

Le déstockage de produits laitiers pour l'essentiel a alimenté l'aide aux plus démunis, le complément (51 millions) étant attribué par l'Union européenne pour l'achat de produits.

Les aides nationales augmentent de 24,1 % par rapport à 2011 à 16,2 millions. La part nationale du programme de distribution de lait aux écoles est stable à 1,3 million ainsi que les aides liées à la coopération technique (0,8 million).

1.1.8 - Hausse des aides pour gestion des aléas de production et allègement de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges augmentent de 3,3 % et s'élèvent à 732 millions, en 2012, financés intégralement par l'Etat.

Le Dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs (DACS) mis en place dans le cadre du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture qui avait généré 56,9 millions de paiement en 2011 disparaît quasiment. Le dispositif AGRIDIFF classique représente un versement à hauteur de 2,6 millions (contre 3,1 millions en 2011).

Le FAC fruits et légumes, doté d'une enveloppe de 10 millions dans le cadre du plan fruits et légumes pour faire face à la crise sanitaire en 2011, s'est traduit par un versement d'1,8 million en 2012 faute de demande. Par ailleurs, le dispositif de FAC social a été mis en œuvre par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Les charges de bonification des prêts liés aux aléas de production (6,2 millions) augmentent de 8 %.

En 2012, les compensations des exonérations de charges sociales versées à la CCMSA (Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole) restent à un haut niveau puisqu'elles s'élèvent à 476 millions. Ces aides concernent pour l'essentiel l'exonération pour l'emploi de travailleurs occasionnels ou de demandeurs d'emplois et, pour un moindre montant, les mesures d'exonération de charges salariales pour les contrats « vendanges ».

En 2012, les paiements du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) se sont élevés à 239 millions dont 174 millions au titre de la sécheresse de 2011 ce qui, pour cet événement, porte le coût des indemnités par le FNGRA à 253 millions.

Concernant le gel du printemps 2012, le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a rendu le 13 septembre un avis favorable sur l'ensemble des demandes de reconnaissance de calamité agricole portées par 24 départements. Le montant d'indemnisation prévisionnel par le FNGRA est de 46 millions. Il s'agit principalement de pertes de récolte en arboriculture, en particulier pommes, poires, prunes et cerises.

Pour permettre ces indemnités (liées à la sécheresse et au gel), le FNGRA a été abondé par le budget du ministère en charge de l'agriculture à hauteur de 111,8 millions.

Quant à la délégation de crédit à la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) pour la prise en charge des cotisations d'assurance récolte, elle s'est élevée à 18,4 millions en 2012. Le dispositif national intervient en complément du soutien spécifique communautaire (cf §1.1.4) pour une prise en charge allant jusqu'à 65 % du coût des cotisations.

Le remboursement de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) s'élève à 113,5 millions en baisse de 12 % par rapport à 2011.

1.2- Diminution des dépenses de développement rural constituant un retour à la normale

Les concours publics au développement rural passent de 1,741 milliard en 2011 à 1,636 milliard en 2012, soit une diminution de 6,1 %. Le financement national diminue de 7,4 % (-58 millions) et le financement communautaire de 5 % (-48 millions).

Les paiements de l'année 2011 avaient été augmentés par les reports des paiements de l'année 2010 sur un certain nombre de dispositifs. L'année 2012 marque donc un retour à la normale.

Programmation 2007-2013 du soutien au développement rural par le FEADER

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le fonds de soutien du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), est décliné dans le cadre des 6 programmes de développement rural en France.

Les 4 axes de programmation des 6 programmes de développement rural sont :

- axe 1 : compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole ;
- axe 2 : amélioration de l'environnement et de l'espace rural ;
- axe 3 : qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale ;
- axe 4 : axe méthodologique « Leader », qui a pour objectif la mise en œuvre des mesures d'aide des 3 premiers axes selon une démarche de développement local intégré.

Cadre de la programmation

Taux minimum réglementaire à atteindre pour chacun des axes avant la date limite de paiement du 31/12/2015 :

- axe 1 : 10 % (taux maximum de cofinancement 50 %)
- axe 2 : 25 % (taux maximum de cofinancement 55 %)
- axe 3 : 10 % (taux maximum de cofinancement 50 %)
- axe 4 : 5 % (taux maximum de cofinancement 55 %)

Du fait de la dynamique d'engagement, l'axe 2 est celui qui est soumis aux plus fortes tensions budgétaires.

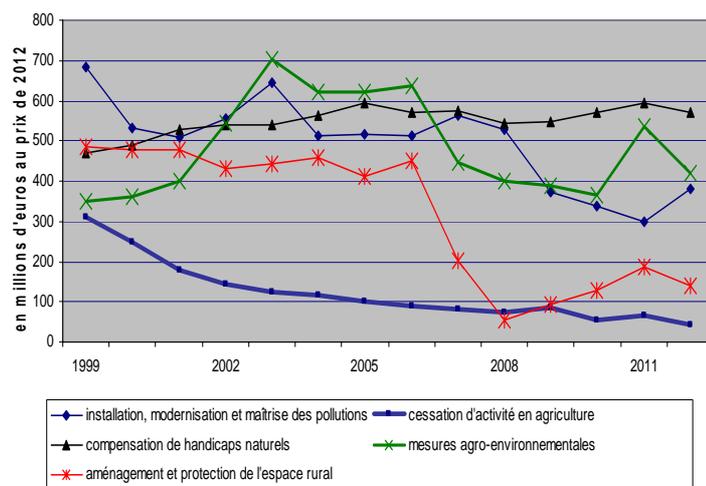
Une dotation complémentaire correspondant essentiellement à la modulation issue du Bilan de santé a permis un **taux de cofinancement majoré** :

- pour le PDR Hexagonal : le taux de cofinancement de la Prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) et des mesures agroenvironnementales territorialisées NATURA 2000 est passé de 55% à 75%
- pour le PDR Corse : le taux de cofinancement des mesures environnementales fléchées nouveaux défis est passé aussi de 55% à 75%
- pour le PDR Réunion : le taux de cofinancement est passé de 60% à 90% pour les opérations des axes 1 et 3 fléchées nouveaux défis.

Hors mesures forestières, le PDRH et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des DOM) représentent en 2012 1,468 milliard, ce qui représente une diminution de 4 % (-61 millions par rapport à 2011).

Globalement, ces plans ont atteint leur régime de croisière.

Graphique 5 : Evolution des principaux soutiens au titre du développement rural



Source : Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels. MAAF /SAFSL/SDABC, 2012.

Hors mesures forestières, les Plans de Développement Ruraux (PDR) dans les DOM connaissent une diminution de 18,7 % pour atteindre 58,3 millions. Les fortes variations positives constatées en 2011 dans les DOM s'expliquaient par une accélération des paiements en fin d'année afin d'éviter tout dégagement d'office qui aurait entraîné la perte des crédits.

1.2.1- Augmentation des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation et la maîtrise des pollutions passent de 294 à 382 millions (+29,7 %).

- **La Dotation jeunes Agriculteurs (DJA)**

La DJA est relativement stable en 2012 à 76,4 millions et le nombre de bénéficiaires passe de 4 678 à 4 600.

- **Le Plan de performance énergétique**

La croissance fulgurante du Plan de performance énergétique (PPE) depuis sa création en 2009, se confirme en 2012 avec un taux d'évolution de +61 % par rapport à 2011. En effet, les crédits affectés au PPE permettent d'orienter le changement structurel nécessaire des exploitations agricoles dans un contexte où les charges d'énergies sont élevées. Une part de ces aides (18,3 millions) relève du PDRH alors qu'une autre part (6,5 millions) s'inscrivait initialement dans le cadre du Plan de relance. Cette dernière, sans contrepartie communautaire, fait plus que tripler par rapport à 2011 du fait du nouvel élan apporté dans le cadre du plan stratégique de développement des filières sur la période 2011-2013 (cf. ci-dessous).

- **Les aménagements fonciers et hydrauliques**

Les aménagements fonciers et hydrauliques, dont le montant s'élève à 16,3 millions en 2012, diminuent de 18,4 %. Si les crédits nationaux augmentent de 37,9 % (+2,4 millions), les crédits communautaires connaissent un repli de 44,6 % (-6,1 millions). Le financement des travaux d'hydraulique par le ministère en charge de l'agriculture (hors les aides des agences de l'eau) est en effet arrêté depuis le 31 décembre 2008. Il n'y a plus de nouvel engagement dans ce domaine. Les investissements financés concernent des ouvrages de stockage d'eau pour l'irrigation dont l'Etat demeure propriétaire.

- **Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE)**

Le nombre de bénéficiaires du PMBE passe de 6 566 en 2011 à 6 600 en 2012. Les crédits correspondants augmentent de 2,1 millions (+2,9 %) pour atteindre 73,8 millions. Depuis sa création en 2005, le PMBE a répondu à un besoin de rénovation important des bâtiments d'élevage dont le parc était ancien. Ainsi, à fin 2011, le PMBE a accompagné 45 000 éleveurs pour un montant total de 943 M€ tous financeurs confondus.

- **Le programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA)**

Les crédits du programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA) baissent de 28 % (de 7,8 millions en 2011 à 5,6 millions en 2012). Ces crédits financent le solde des dossiers de ce programme dont les engagements se sont arrêtés le 31/12/2006.

- **Le Plan stratégique de développement des filières**

Au titre du Plan stratégique de développement des filières, l'année 2012 est marquée par les premiers paiements importants : les montants prévisionnels relatifs au bien-être des porcs s'élèvent 4,7 millions

et les investissements pour le bien-être des poules pondeuses et des palmipèdes sont de l'ordre de 6,2 millions. Il a été payé au 15 octobre 2012 un total de 7,4 millions.

- **Les bonifications de prêt d'investissement**

Les bonifications de prêt d'investissement augmentent de 143 % par rapport à 2012 et s'élèvent à 111,4 millions du fait du paiement en 2012 du paiement de la facture aux banques de deux exercices (2009 et 2010). Les paiements sur les prêts bonifiés jeunes agriculteurs augmentent de 63,9 millions et les paiements sur les prêts bonifiés modernisation, tant nationaux qu'europeens, suivent la même tendance avec un accroissement de 6,8 millions (+88%).

1.2.2- Baisse des paiements pour la cessation d'activité en agriculture

Les aides à la cessation d'activité en agriculture voient leur montant diminuer de 33,2 %. Cette tendance à la baisse est observée tant au niveau des aides nationales, qu'au niveau des aides européennes (le financement est national à 99%). Les indemnités viagères de départ (IVD) représentent 93 % de ces aides. Cette mesure concerne encore 100 000 personnes, nombre qui se réduit chaque année puisque la mesure ne compte plus de nouveaux entrants depuis 1990. Les crédits diminuent de 20,2 millions pour s'établir à 40,8 millions. L'importance de cette diminution s'explique par le paiement complémentaire intervenu en 2011 suite à une opération de gestion exceptionnelle du MAAF.

Les préretraites diminuent d'1 million, après avoir baissé de 2,5 millions en 2011, pour s'établir à 1 million. La préretraite n'est maintenue que dans les DOM : le nombre de nouveaux entrants est de 16 personnes, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 466 (795 en 2011).

1.2.3- Diminution des concours publics pour la compensation de handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels passent de 583 millions en 2011 à 571 millions en 2012 (-2,1 %).

Cette baisse est due à la diminution des paiements des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) qui représentent 98 % de ces crédits. Ils passent de 571,8 millions en 2011 à 558,6 millions en 2012 (-2,3 %). L'année 2011 avait vu l'application de la dernière phase de la réévaluation du montant de l'aide sur les 25 premiers hectares, ajustement permis par le bilan de santé de la PAC et le report d'une partie des paiements de 2010.

1.2.4- Baisse des mesures agro-environnementales

Les concours publics pour les mesures agro-environnementales enregistrent une baisse globale de 21 %, passant de 528,4 millions en 2011 à 417,8 millions en 2012. Les crédits nationaux diminuent de 46,1 millions (-26 %) et les crédits européens de 64,7 millions (-18 %).

- **La Prime herbagère agro-environnementales (PHAE) en diminution**

Cette mesure agri-environnementale est une mesure de masse qui bénéficie à 49 000 exploitations d'élevage, basées sur l'utilisation de l'herbe. Leur situation économique ayant été particulièrement fragilisée ces dernières années, afin de se préparer au nouveau cadre communautaire, la décision a été prise de faire converger la sortie des engagements d'une durée initiale de 5 ans vers une date en phase avec la nouvelle PAC. Ainsi, et dans un souci d'équilibre de la maquette FEADER, les engagements sortants 2012 et 2013 sont prorogés respectivement de deux ans et d'une année. En 2012, pour la PHAE2, il n'y a pas d'ouverture généralisée : l'accès est limité aux demandes présentées par des bénéficiaires des aides nationales à l'installation et des gestionnaires d'entités collectives.

En 2012, les crédits communautaires sur le dispositif de la prime herbagère agri-environnementale diminuent de 24,9 millions (-11,9 %) et les crédits nationaux diminuent de 8,7 millions (-12,4 %).

- **Baisse des crédits des contrats d'agriculture durable (CAD)**

Les CAD diminuent de 10,5 millions pour atteindre 1,7 million. Ce dispositif s'achève avec ces derniers paiements en 2012.

- **Diminution des financements liés à la mesure MAE rotationnelle**

La mesure agroenvironnementale « rotationnelle » est fermée à la contractualisation depuis 2011. Les crédits dédiés à la mesure rotationnelle sont donc en nette diminution : ils passent de 69,8 à 37,5 millions. L'année 2011 avait été atypique dans la mesure où il avait été payé l'intégralité de la campagne 2010 et une grande partie de la campagne 2011.

1.2.5- Diminution des soutiens à l'aménagement et la protection de l'espace rural

Les concours publics pour l'aménagement et la protection de l'espace rural diminuent de 23,6 % pour s'établir à 139,4 millions. Ce sont les crédits

nationaux qui sont surtout responsables de cette baisse, puisqu'ils diminuent de 45 % (-38 millions).

Il est à noter que les subventions pour les pôles d'excellence rurale diminuent de 71 % pour se porter à 9,6 millions, marquant ainsi la fin du financement au titre du premier appel à projet alors que le deuxième est en cours.

Les soutiens à l'agriculture biologique sur le 2^{ème} pilier passent de 52,9 millions à 22,6 millions du fait du transfert de financement de ce dispositif sur le 1^{er} pilier avec une prise en charge intégrale sur les crédits européens

Les crédits LEADER augmentent de 6,2 millions pour atteindre 35,4 millions avec le développement de la phase opérationnelle des groupes d'action locale.

1.2.6- Léger recul des dépenses de transformation et commercialisation des produits agricoles

Après une forte augmentation en 2011 (+56 %), les concours publics en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles connaissent un recul de 5,3%.

Le Fonds Stratégique d'Investissement dans les Industries Agro-alimentaires (FISIAA) a donné lieu à 10,2 millions de paiement en 2012 (+38 %).

Les investissements agroalimentaires dans le cadre du PDRH reculent 2012 de 18 % pour atteindre 21,3 millions. Ces investissements, contrairement au FISIAA, ciblent les petites et moyennes entreprises. Ces crédits sont uniquement communautaires. La contrepartie nationale est souvent accordée par les collectivités territoriales.

1.2.7- Diminution des dépenses en faveur du secteur du cheval

Les concours publics pour les activités hippiques enregistrent une baisse de 7,5 % (-3,6 millions).

La dotation à l'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public né en 2010 de la fusion entre les Haras Nationaux et l'Ecole nationale d'équitation, passe de 40,6 millions en 2011 à 38,8 millions en 2012, en raison de la mise en œuvre du plan de réduction des effectifs décidé dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) (en lien avec l'externalisation d'une partie des activités des ex-haras nationaux) et de la diminution des dépenses de fonctionnement permise notamment par la fusion des deux établissements.

1.3- Légère érosion des aides relatives à la sécurité des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux atteignent 227,5 millions, (-1,4%).

La contribution au service public de l'équarrissage (SPE), 86,8 millions, augmente de 8,2 % du fait du paiement du solde de la dette liée à ce service qui s'élève à 9,5 millions.

Le montant versé au titre de la contribution au SPE en 2012 correspond à la fois à la subvention de L'Etat et au produit de la taxe d'abattage reversé à l'association de la filière des éleveurs de ruminants. En année courante, la subvention de L'Etat qui couvre le besoin au titre du service public de l'équarrissage dans les DOM et les cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à environ 4 millions.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux (140,7 millions) baissent de 6,6 % par rapport à celles de 2011.

Le ministère en charge de l'agriculture assure l'indemnisation des mesures de lutte obligatoire (arrachage, traitements phytosanitaires) contre les maladies des végétaux en complément des cotisations levées par les professionnels. Concernant la contribution de L'Etat à la caisse d'indemnisation pour la sharka, elle s'est élevée à 3,3 millions en 2011 dépassant le niveau des demandes et, pour cette raison, cette contribution est revue à la baisse en 2011 (à 0,4 million en prévisionnel).

Concernant les infections animales, les indemnités d'abattage s'élèvent à 26,7 millions (+35 %) dont 22,6 millions au titre de la tuberculose bovine et 2,4 millions pour la salmonelle.

Les autres aides de lutte contre les maladies animales représentent 83 millions soit une baisse de 9,5 %. Les fonds de concours européens passent de 41,9 à 53,1 millions (+26,7 %) par rapport à 2011 du fait d'un fonds de concours européen de 41 millions qui a permis de rembourser à FranceAgrimer la dette liée à la vaccination contre la FCO.

Les soutiens concernant les risques liés aux aliments (hors abattage) baissent de 7 % par rapport à ceux de 2011 avec 12,7 millions de dépense.

Les aides destinées à la protection des végétaux hors mesures d'indemnisation (17,5 millions) sont au même niveau qu'en 2011.

Les aides pour la promotion des modes de production respectueux de l'environnement (1,2 million) diminuent de 30 %.

2- La forêt : des soutiens en légère baisse avec la fin des crédits pour la tempête 1999 et la diminution des aides post tempête Klaus

Les soutiens au secteur forestier baissent de 8,9 millions (-2,3 %) en raison notamment de la fin des aides au transport et au stockage du bois dans le cadre du plan Klaus.

La gestion des forêts publiques et protection de la forêt s'établit en 2012 à 212,3 millions. Le développement économique de la filière et gestion durable s'élève à 158 millions.

Les mesures forestières des plans de développement rural représentent 45,3 millions (12 % des crédits du secteur forestier) en 2012 : elles diminuent de 17,6 % par rapport à 2011. Les crédits forestiers du plan de développement rural hexagonal enregistrent une baisse de 10,3 % pour s'élever à 44 millions en 2012. Les crédits du secteur forestier du plan de développement rural de la Corse atteignent 0,9 million.

Le versement compensateur à l'ONF et la contribution exceptionnelle sont stables par rapport à 2011.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF), issu de la fusion du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) voit sa subvention pour charges de service public augmenter de 14,7 % pour s'établir à 15,7 millions.

3- Stabilité des dépenses liées à l'enseignement et à la recherche

Les crédits dédiés à l'enseignement et la recherche agricoles connaissent une stabilité (+0,1 %) en 2012. Ils représentent 15 % des soutiens publics hors protection sociale et sont constitués quasiment exclusivement de crédits nationaux.

Ces financements sont répartis entre :

- les trois pôles d'enseignement (technique, supérieur et formation), qui totalisent 1,57 milliard;
- le pôle recherche (831,5 millions).

Les dépenses du pôle enseignement supérieur et celles du pôle enseignement technique connaissent les évolutions respectives suivantes : +1,8 % et -0,2 %.

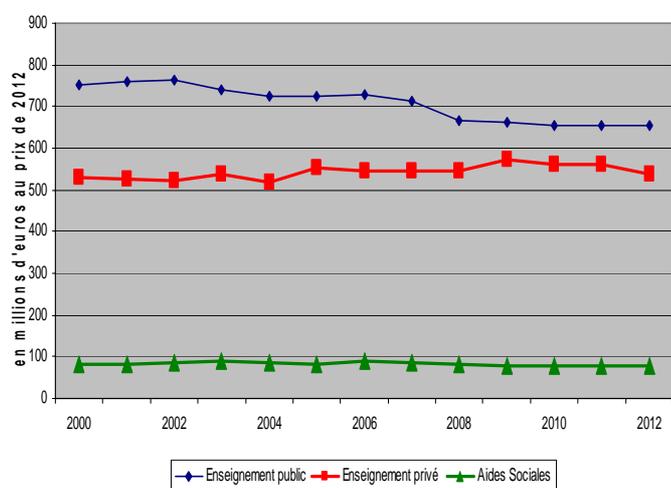
Le pôle recherche affiche une hausse de 0,2 % de ses crédits (+1,5 millions) et le pôle apprentissage/formation, une baisse de 4,7 % pour s'établir à 30,7 millions en 2012.

3.1- Stabilité des crédits consacrés à l'enseignement technique

À la rentrée scolaire 2012-13, l'enseignement technique agricole a accueilli 169 308 élèves (effectif hors jeunes en pré-apprentissage), ce qui équivaut à une diminution de 2,3 % des effectifs. Ceux de l'enseignement public sont de 61 327 élèves, soit une baisse de 2,6 % par rapport à 2011. Les effectifs de l'enseignement privé diminuent de 2,1 % et s'établissent en 2012 à 107 981 élèves.

La part de l'enseignement public se maintient à 36 % (contre 40 % en 1999).

Graphique 6 : Evolution des concours publics à l'enseignement technique



Source: *Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels*. MAAF /SAFSL/SDABC, 2012.

Les crédits de l'enseignement technique (1,27 milliard) sont stables.

Dans l'enseignement privé, si les crédits de fonctionnement connaissent une baisse de 3,7 % (-13,4 millions), les crédits destinés au paiement des salaires augmentent de 1,8 million, soit une hausse de 0,9 %.

Dans l'enseignement public, les crédits d'Etat de fonctionnement et d'investissement diminuent (-9,5 %) pour s'élever à 36,67 millions en 2012, et la masse salariale augmente de 1,5 %, pour s'établir à 431,96 millions (617,55 millions avec le compte d'affectation spécial dédié aux pensions). Cette dotation est en augmentation en raison des mesures catégorielles mises en œuvre en 2012.

Les moyens communs aux deux formes d'enseignement que sont l'organisation et la gestion des examens, l'inspection et le fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole diminuent de 3,5 % et atteignent 5,03 millions.

La subvention pour l'enseignement agricole privé à temps plein diminue pour atteindre 140,9 millions (-3,5 %) du fait de la diminution du nombre d'élèves, qui est un critère de détermination de la subvention.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (76,5 millions) sont en diminution de 0,5 % par rapport à 2011.

Les bourses sur critères sociaux représentent 73,2 millions (73,7 millions en 2011). Le niveau de la dépense résulte du nombre d'élèves de l'enseignement technique agricole, public et privé, remplissant les conditions d'accès aux différents dispositifs d'aide que sont les bourses sur critères sociaux, les primes attribuées selon les niveaux de scolarité et les aides particulières permettant de répondre à des situations exceptionnelles.

Le fonds social lycéen représente 3,2 millions. Il vise à aider 6 510 familles avec une aide moyenne stabilisée à hauteur de 106 euros par famille. Il intègre également une enveloppe destinée à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

3.2- Diminution des soutiens à la formation professionnelle

Les soutiens publics à la formation professionnelle sont en baisse : ils passent de 32,2 millions en 2011 à 30,7 millions en 2012 (-4,7 %).

Cette diminution est pour l'essentiel liée à la baisse de 17 % des actions de formation professionnelle financées dans le cadre des Plans de Développement Ruraux sur crédit communautaire.

Les dépenses liées aux stages à l'installation augmentent de 195 % : désormais ce type de dépense n'est plus financé par le CASDAR mais par le budget du MAAF.

Les crédits relatifs aux centres de formation d'apprentis (CFA) et aux centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) qui allègent les charges de pensions sur les emplois « gagés » sont en diminution de 10 % et s'élèvent en 2012 à 8,9 millions.

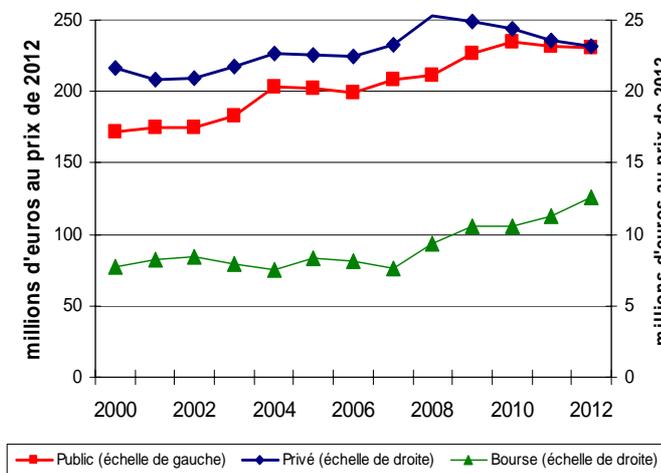
3.3- Augmentation des concours publics à l'enseignement supérieur

Les concours publics pour l'enseignement supérieur connaissent une augmentation de 1,8 % et atteignent 266,5 millions en 2012.

L'enseignement supérieur long agronomique, vétérinaire et du paysage est constitué par un réseau de 20 établissements (13 établissements publics et 7 établissements privés sous contrats avec

l'Etat) qui assurent la formation de 15 908 étudiants en 2012 (en diminution de 1,9 % par rapport à 2011). 62 % de ces étudiants sont en établissement public, et 38 % dans un établissement privé.

Graphique 7 : Evolution des concours publics à l'enseignement supérieur



Source: *Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels. MAAF /SAFSL/SDABC, 2012.*

Une subvention pour charges de service public est versée aux établissements publics de l'enseignement supérieur agricole pour couvrir leur charges de fonctionnement et d'investissement ainsi que le CAS pensions des emplois gagés des établissements du supérieur. Cette subvention diminue de 3 % pour atteindre 43,6 millions, notamment en raison de la diminution des investissements hors CPER. La prise en charge d'investissements dans le cadre des CPER augmente en lien notamment avec le projet d'installation de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur le plateau de Saclay.

Les dépenses de personnel de l'enseignement supérieur agricole augmentent pour leur part de 2,7 % pour s'élever à près de 183,65 millions (avec le CAS pension).

Les effectifs n'évoluent pas entre 2011 et 2012 conformément au principe de maintien des effectifs au sein de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » mais des décisions de requalification sont à l'origine en partie de cette augmentation.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur privé se portent à 23,2 millions en 2012, soit une stabilité par rapport à 2011. Un nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur privé a été adopté en 2010, intégrant un volet de suivi de la performance sur la base d'objectifs. Une partie de

la dotation financière (environ 16 % en 2012) dépend de l'atteinte des objectifs.

Les crédits destinés aux bourses progressent de 13 % (+1,5 million) pour atteindre un montant de 12,6 millions. Sont ainsi financées des bourses sur critères sociaux à hauteur de 11,9 millions (+14 % par rapport à 2011), bénéficiant à environ 4 166 étudiants, et des bourses de coopération internationale à hauteur de 0,7 million. L'augmentation des crédits des bourses sur critères sociaux s'expliquent par de nouvelles mesures en matière d'aides aux étudiants.

Le ministère en charge de l'agriculture a mis en œuvre une politique d'ouverture sociale des établissements d'enseignement supérieur, coordonnée avec la politique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès à présent, les établissements de l'enseignement supérieur agricole accueillent plus de 25% d'étudiants boursiers.

3.4- Stabilité des crédits de la recherche, du développement et du transfert de technologie

Les soutiens à la recherche, au développement et au transfert de technologie sont stables à 831,5 millions.

Les crédits abondés par le ministère en charge de l'agriculture s'élèvent à 110 millions et connaissent une légère érosion de 0,4 % par rapport à 2011. Ceux du ministère en charge de la recherche totalisent 721,5 millions (+0,3 %). Ils concernent l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) pour 656,5 millions (+0,35 %), l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) à hauteur de 56,2 millions (+0,7 %) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour 8,85 millions (-6,7 %).

Les moyens du MAAF sont mobilisés en faveur de l'Anses (64,9 millions en 2012, soit -1,93 %), de l'Irstea (21,6 millions, soit -2,8 %), de l'INRA (1,6 millions, soit -0,5 %) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (6 millions soit -5 %).

4- Stabilité des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de

l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-Mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élevaient à 1,317 milliard et sont stables par rapport à 2011.

Les dépenses de personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (214,4 millions) augmentent de 1,85 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (151,1 millions) augmentent de 3,1 %. Il est à noter que les dépenses de personnel de l'ASP diminuent de 2 % en raison de la réduction du plafond d'emplois (pour 2012, le plafond global de l'établissement, fixé en loi de finances initiale à 2169 ETP, intègre l'annuité du plan pluriannuel de réduction des effectifs de -50 ETP).

Le plafond d'emploi 2012 de FranceAgriMer diminue de 36 ETP par rapport à 2011 et s'établit à 1 216 ETP. Les coûts de personnel augmentent sous l'effet de l'intégration des agents du statut commun dans le corps des fonctionnaires du ministère (les arrêtés ministériels sont intervenus en 2012) et du niveau plus élevé de leurs charges patronales (pension civile). Les dépenses de fonctionnement des trois opérateurs totalisent 63,3 millions, contre 64 millions en 2011 (-1 %).

Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère baissent de 0,38 % et atteignent un total en 2012 de 1,1 milliard (-4,2 millions par rapport à 2011). Les moyens de fonctionnement (178,6 millions) baissent de 1,7 % (soit une baisse de 3,1 millions). Les dépenses de personnel, de vacation et de pension du ministère évoluent de -0,1 % (-1,1 million).

Tableau 1 : Evolution des concours publics à l'Agriculture entre les années 2011 et 2012 (en millions d'euros)

*La nomenclature budgétaire du programme « forêt » a été revue en 2012 ce qui a conduit à revoir celle des concours publics à l'agriculture.

LES CONCOURS PUBLICS	2011	2012	2012 / 2011	Etat 2012		UE 2012	
				2012	2012 / 2011	2012	2012 / 2011
AGRICULTURE ET TERRITOIRES RURAUX	11 905,6	11 649,8	-2,1%	2 147,7	-0,9%	9 502,0	-2,4%
<i>Marchés et revenus agricoles</i>	9 933,3	9 786,7	-1,5%	1 242,1	4,5%	8 544,6	-2,3%
Régulation des marchés	475,9	418,3	-12,1%	143,0	36,5%	275,2	-25,9%
Restitutions à l'exportation	88,6	82,2	-7,2%	0,0		82,2	-7,2%
Dépenses d'intervention	84,2	32,9	-61,0%	0,0		32,8	-61,0%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	44,4	32,5	-26,9%	0,0		32,5	-26,9%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	258,8	270,7	4,6%	143,0	36,5%	127,7	-17,1%
Aides liées aux produits	1 060,4	889,6	-16,1%	225,1	2,3%	664,5	-20,9%
PMTVA	733,2	646,0	-11,9%	163,4	0,3%	482,7	-15,4%
Prime à l'abattage	0,7	0,2	-72,0%	0,0		0,2	-72,0%
PBC	0,1	0,0	-73,0%	0,0		0,0	-73,0%
Aide à l'hectare COP	59,6	11,7	-80,4%	0,0		11,7	-80,4%
Autres paiements directs liés aux produits	266,8	231,7	-13,2%	61,7	8,1%	169,9	-18,9%
Maîtrise de l'offre	99,1	32,7	-67,0%	19,7	-42,4%	12,9	-80,1%
Aide au retrait des terres gel	0,3	0,0		0,0		0,0	
Aide à la cessation d'activité laitière	34,0	19,7	-42,2%	19,7	-42,2%	0,0	
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	35,4	0,1	-99,8%	0,1	-70,5%	0,0	-100,0%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	29,4	12,9	-56,1%	0,0		12,9	-56,1%
Paiements uniques et article 68	7 170,4	7 291,0	1,7%	0,0		7 291,0	1,7%
Paiements uniques	6 890,0	6 917,4	0,4%	0,0		6 917,4	0,4%
Paiements article 68	280,4	373,6	33,3%	0,0		373,6	33,3%
Organisation et modernisation des filières	211,8	208,1	-1,8%	42,5	48,4%	165,6	-9,6%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	145,6	136,2	-6,5%	31,6	53,9%	104,5	-16,4%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	66,2	72,0	8,7%	10,9	34,5%	61,1	5,1%
Actions de promotion et qualité des produits	106,2	113,2	6,6%	63,5	-19,7%	49,8	83,1%
Aide alimentaire	100,9	101,8	0,8%	16,2	24,1%	85,5	-2,6%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	708,5	732,0	3,3%	732,0	3,3%	0,0	
FNGRA, Bonification, prêts calamités, FAC et Agridiff	577,1	617,8	7,0%	617,8	7,0%	0,0	
Autres mesures	2,6	0,7	-72,7%	0,7	-70,4%	0,0	
TIPP et TICGN	128,8	113,5	-11,9%	113,5	-11,9%	0,0	
Développement rural	1 741,5	1 635,6	-6,1%	731,1	-7,4%	904,3	-5,0%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	294,4	381,8	29,7%	200,2	36,8%	181,6	22,6%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	65,6	43,9	-33,2%	43,4	-33,0%	0,5	-43,3%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	582,7	570,5	-2,1%	254,6	-2,2%	316,0	-2,0%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	528,4	417,8	-20,9%	132,1	-25,9%	285,6	-18,5%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	182,4	139,4	-23,6%	46,4	-45,0%	93,0	-5,1%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	40,1	37,9	-5,3%	10,2	38,4%	27,7	-15,2%
Activités hippiques	47,9	44,3	-7,5%	44,3	-7,5%	0,0	
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	230,8	227,5	-1,4%	174,4	-7,7%	53,1	26,7%
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	80,2	86,8	8,2%	86,8	8,2%	0,0	
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	150,6	140,7	-6,6%	87,7	-19,4%	53,1	26,7%
FORET	379,1	370,2	-2,3%	345,7	-0,5%	24,5	-22,7%
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt	*	212,3		136,6		21,4	-19,8%
Développement économique de la filière et gestion durable	*	158,0		209,2		3,1	-38,3%
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE	2 395,7	2 397,7	0,1%	2 383,8	0,2%	13,9	-17,3%
Enseignement technique	1 271,8	1 269,0	-0,2%	1 269,0	-0,2%	0,0	
Apprentissage, formation continue et autres	32,2	30,7	-4,7%	16,8	8,5%	13,9	-17,3%
Enseignement supérieur	261,8	266,5	1,8%	266,5	1,8%	0,0	
Recherche, développement et transfert de technologie	829,9	831,5	0,2%	831,5	0,2%	0,0	
SERVICES GENERAUX	1 317,3	1 316,9	0,0%	1 244,3	-0,4%	7,6	17,2%
Personnel	1 071,5	1 075,0	0,3%	1 072,5	0,3%	2,6	21,0%
Autres frais de fonctionnement	245,7	241,9	-1,6%	171,8	-4,2%	5,1	15,4%
TOTAL	15 997,6	15 734,7	-1,6%	6 121,5	1,0%	9 548,0	-2,5%

Source : Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels. MAAF/SAFLS/SDABC, 2012

Tableau 2 : Evolution des concours publics nationaux et communautaires à l'Agriculture entre les années 2002 et 2012 (en millions d'euros)

CONCOURS (en millions d'euros)		2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté
agriculture et territoires ruraux		12 416,3	12 809,9	12 256,1	12 565,0	13 488,9	11 509,8	11 428,8	11 962,4	12 213,6	11 877,3	11 617,8
marchés et revenus agricoles		9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 346,7	9 320,7	10 042,1	10 349,4	9 905,0	9 754,7
régulation des marchés		1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	485,0	441,4	447,7	386,3
aides liées aux produits		7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 453,3	1 041,9	1 060,4	889,6
maîtrise de l'offre		570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7	95,7	99,1	32,7
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4	7 291,0
organisation et modernisation des filières		186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	99,7	219,7	211,8	208,1
actions de promotion et qualité des produits		108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9	124,3	106,2	113,2
aide alimentaire		94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4	100,9	100,9	101,8
gestion des aléas de production et allègement des charges		45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4	1 146,9	708,5	732,0
développement rural		1 985,7	2 232,0	2 108,9	2 228,2	2 240,4	1 808,3	1 678,5	1 486,2	1 492,3	1 741,5	1 635,6
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		394,4	489,3	377,3	458,2	464,4	524,2	503,0	358,8	327,5	294,4	381,8
cessation d'activité en agriculture		119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9	54,5	65,6	43,9
compensation de handicaps naturels		448,5	461,7	489,2	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4	555,4	582,7	570,5
mesures agro-environnementales		457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	373,0	354,5	528,4	417,8
aménagement et protection de l'espace rural		362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	52,1	88,8	123,7	182,4	139,4
transformation et commercialisation des produits agricoles		74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,6	3,6	25,7	40,1	37,9
activités hippiques		128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9	44,3
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		431,9	399,3	295,5	268,1	400,5	354,8	429,6	434,1	371,9	230,8	227,5
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2	86,8
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		19,0	37,2	29,7	38,7	207,2	177,6	247,7	249,0	257,5	150,6	140,7
Forêt		0,0	0,0	0,0	0,0	144,1	151,8	271,3	259,8	332,8	297,3	370,2
Gestion des forêts publiques et protection de la forêt		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	88,1	72,0	124,9	121,5	212,3
Développement économique de la filière et gestion durable		0,0	0,0	0,0	0,0	144,1	151,8	183,2	187,8	207,8	175,9	158,0
Enseignement et recherche		359,4	414,1	421,7	1 506,0	2 187,4	2 246,0	2 286,0	2 347,8	2 354,0	2 395,7	2 397,7
Enseignement technique		140,0	143,3	146,9	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7	1 256,2	1 271,8	1 269,0
Apprentissage, formation continue et autres		1,0	3,1	2,7	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3	27,3	32,2	30,7
Enseignement supérieur		171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8	266,5
Recherche, développement et transfert de technologie		46,7	85,3	69,1	78,7	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9	829,9	831,5
Service généraux		1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9	1 347,8	1 352,5	1 317,3	1 316,9
Personnel		981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3	1 096,1	1 071,5	1 075,0
Autres frais de fonctionnement		256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4	256,5	245,7	241,9
TOTAL DES CONCOURS		14 013,3	14 492,2	13 934,0	15 390,7	17 222,4	15 312,1	15 400,1	15 917,7	16 252,9	15 887,6	15 702,7

Source : Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels. MAAF/SAFLS/SDABC, 2012

Tableau 3 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget NATIONAL entre les années 2002 et 2012 (en millions d'euros)

CONCOURS (en millions d'euros)		2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté
agriculture et territoires ruraux		2 532,6	2 589,9	2 260,1	2 205,7	2 401,1	2 146,0	2 118,5	2 404,3	2 755,1	2 137,9	2 115,7
marchés et revenus agricoles		865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	873,5	839,9	1 243,2	1 667,6	1 159,9	1 210,1
régulation des marchés		261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1	204,4	76,5	111,1
aides liées aux produits		336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	264,2	206,7	220,0	225,1
maîtrise de l'offre		16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7	30,9	34,3	19,7
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
organisation et modernisation des filières		82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4	37,3	28,6	42,5
actions de promotion et qualité des produits		105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4	80,8	79,1	63,5
aide alimentaire		17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9	9,8	13,1	16,2
gestion des aléas de production et allègement des charges		45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4	1 097,6	708,3	732,0
développement rural		1 254,3	1 313,0	1 152,8	1 134,1	993,8	943,7	919,2	820,2	737,6	789,1	731,1
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		244,2	340,0	235,7	287,5	308,3	345,5	305,1	203,5	179,3	146,3	200,2
cessation d'activité en agriculture		104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6	52,8	64,8	43,4
compensation de handicaps naturels		228,9	231,2	244,7	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7	248,5	260,2	254,6
mesures agro-environnementales		253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	168,6	116,7	178,1	132,1
aménagement et protection de l'espace rural		262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,9	81,5	84,4	46,4
transformation et commercialisation des produits agricoles		32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3	7,8	7,4	10,2
activités hippiques		128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6	51,0	47,9	44,3
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		412,8	361,5	265,5	242,4	371,2	328,9	359,4	340,9	349,9	188,9	174,4
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1	114,4	80,2	86,8
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		(0,1)	(0,5)	(0,3)	13,0	177,9	151,7	177,5	155,7	235,4	108,7	87,7
Forêt		0,0	0,0	0,0	104,9	256,0	259,8	275,9	283,2	297,2	315,0	345,9
Développement économique de la filière forêt-bois		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,5	35,9	35,2	94,8	136,6
Gestion du patrimoine forestier public		0,0	0,0	0,0	0,0	144,1	151,8	168,8	186,2	205,3	170,8	209,2
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée		0,0	0,0	0,0	68,3	62,9	59,4	22,3	22,6	22,4	18,4	0,1
Prévention des risques et protection de la forêt		0,0	0,0	0,0	36,6	48,9	48,7	39,3	38,4	34,3	30,9	0,0
Enseignement et recherche		358,4	411,1	419,0	1 503,3	2 184,4	2 244,4	2 283,5	2 342,3	2 342,9	2 378,9	2 383,8
Enseignement technique		140,0	143,3	146,9	1 205,7	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5	1 256,2	1 271,7	1 269,0
Apprentissage, formation continue et autres		0,0	0,0	0,0	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0	16,2	15,5	16,8
Enseignement supérieur		171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4	261,6	261,8	266,5
Recherche, développement et transfert de technologie		46,7	85,3	69,1	78,7	721,7	752,3	798,8	810,4	808,9	829,9	831,5
Service généraux		1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7	1 344,2	1 347,1	1 248,8	1 244,3
Personnel		981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9	1 093,8	1 069,4	1 072,5
Autres frais de fonctionnement		251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3	253,3	179,4	171,8
TOTAL DES CONCOURS		4 124,1	4 259,9	3 932,5	5 131,6	6 241,2	6 052,0	6 089,7	6 373,9	6 742,3	6 080,6	6 089,6

Source : Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels. MAAF/SAFLS/SDABC, 2012

Tableau 4 : Evolution des concours publics à l'Agriculture - Budget EUROPEEN entre les années 2002 et 2012 (en millions d'euros)

CONCOURS (en millions d'euros)		2002 exécuté	2003 exécuté	2004 exécuté	2005 exécuté	2006 exécuté	2007 exécuté	2008 exécuté	2009 exécuté	2010 exécuté	2011 exécuté	2012 exécuté
agriculture et territoires ruraux		9 883,6	10 220,0	9 996,0	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 558,1	9 458,5	9 739,4	9 502,0
marchés et revenus agricoles		9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 798,8	8 681,8	8 745,2	8 544,6
régulation des marchés		1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	340,9	237,0	371,2	275,2
aides liées aux produits		6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1	835,2	840,4	664,5
maîtrise de l'offre		553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0	64,8	64,8	12,9
paiements uniques et article 68		0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6	7 178,6	7 170,4	7 291,0
organisation et modernisation des filières		104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	61,2	182,4	183,2	165,6
actions de promotion et qualité des produits		3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5	43,5	27,2	49,8
aide alimentaire		77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5	91,1	87,8	85,5
gestion des aléas de production et allègement des charges		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	49,2	0,2	0,0
développement rural		731,4	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	666,0	754,7	952,3	904,3
installation, modernisation et maîtrise des pollutions		150,1	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3	148,2	148,1	181,6
cessation d'activité en agriculture		14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3	1,7	0,8	0,5
compensation de handicaps naturels		219,6	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8	306,9	322,5	316,0
mesures agro-environnementales		204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,4	237,7	350,2	285,6
aménagement et protection de l'espace rural		99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,6	9,9	42,2	98,0	93,0
transformation et commercialisation des produits agricoles		42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,5	3,3	17,9	32,7	27,7
activités hippiques		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
sécurité sanitaire des végétaux et des animaux		19,1	37,8	30,1	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9	53,1
service public de l'équarrissage et élimination des farines animales		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
lutte contre les maladies des végétaux et des animaux		19,1	37,8	30,1	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2	22,1	41,9	53,1
Forêt		0,8	1,3	1,8	35,5	47,1	55,2	57,5	37,9	92,7	31,7	24,5
Développement économique de la filière forêt-bois		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,6	36,1	89,8	26,6	21,4
Gestion du patrimoine forestier public		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,5	1,6	2,5	5,1	3,1
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée		0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	0,4	0,2	0,4	0,0	0,0
Prévention des risques et protection de la forêt		0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement et recherche		1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,5	11,1	16,7	13,9
Enseignement technique		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Apprentissage, formation continue et autres		1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3	11,1	16,7	13,9
Enseignement supérieur		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recherche, développement et transfert de technologie		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service généraux		4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	3,6	5,5	6,5	7,6
Personnel		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4	2,3	2,1	2,6
Autres frais de fonctionnement		4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2	3,2	4,4	5,1
TOTAL DES CONCOURS		9 890,0	10 233,6	10 003,3	10 399,5	11 140,1	9 423,3	9 372,4	9 605,1	9 567,7	9 794,3	9 548,0

Source : Concours publics à l'agriculture 2012 prévisionnels. MAAF/SAFLS/SDABC, 2012

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAAF, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAF, dépenses du budget de l'Union Européenne dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements (à l'exception de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse Centrale de Réassurance pour lesquelles ce sont les délégations de crédit à ces organismes qui sont comptabilisées). En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux et certaines aides sociales (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAF en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles sont issues de chorus au 31 décembre de l'année considérée. On ne retient cependant pas les

dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CAS DAR), qui est alimenté

par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, ne sont pas comptabilisées dans les concours public à l'agriculture.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux

11. Marchés et revenus agricoles

- 111. Régulation des marchés
- 112. Aides liées aux produits
- 113. Maîtrise de l'offre
- 114. Paiements uniques et article 68
- 115. Organisation et modernisation des filières
- 116. Promotion et qualité des produits
- 117. Aide alimentaire
- 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges

12. Développement rural

13. Sécurité sanitaire

2. Forêt

3. Enseignement et recherche

4. Services généraux